

renseignements qui nous ont servi à rapporter à notre tour les faits inhérents à sa personne.

Avant de devenir fondateur de colonies, Samuel Champlain servit dans l'armée française, par pur dévouement à la religion catholique. Ce fut le premier acte public de sa carrière agitée. Voulant ensuite goûter de la mer, il profita de la première occasion qui s'offrit, pour s'engager sur une flotte espagnole, plutôt dans le but de s'instruire dans des voyages au long cours, que de faire le coup de feu contre les ennemis de la fière et glorieuse Espagne.

La Providence, qui dispose des hommes comme elle l'entend, et toujours pour le mieux, le tira de cette vie d'aventures, pour le diriger vers nos plages, auxquelles les Européens, jusque là, n'avaient fait qu'aborder, sans s'y établir. Si la France n'avait pas complètement oublié le Canada découvert par l'un de ses enfants, elle l'avait beaucoup trop négligé. Il était réservé au modeste Saintongeois d'opérer ce prodige de réussir à attirer l'attention de la cour sur un pays qui appartenait à la couronne française par droit de décou-